



AVIS

Approbation traité international

Accord entre le Royaume de Belgique et Biodiversity International, signé à Bruxelles le 3 décembre 2012, modifiant l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et l'International Plant Genetic Resources Institute, signé à Bruxelles le 15 octobre 2003

19 mai 2016

Demandeur	Ministre Guy Vanhengel
Demande reçue le	18 avril 2016
Demande traitée par	Assemblée plénière
Demande traitée le	2 mai 2016
Avis rendu par le Conseil d'Administration le	2 mai 2016 (sous réserve de l'approbation par l'Assemblée plénière du 19 mai 2016)

Préambule

Le projet d'ordonnance porte assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et Biodiversity International, signé à Bruxelles le 3 décembre 2012, modifiant l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et l'International Plant Genetic Resources Institute, signé à Bruxelles le 15 octobre 2003.

Cet Accord permet de résoudre une difficulté d'exemption d'impôt d'application pour cette institution internationale, et précise plus en détail certains privilèges fiscaux accordés dans le cadre du régime de privilèges et immunités des organisations internationales.

Avis

Le Conseil ne formule pas de remarque quant au présent projet d'ordonnance.

*
* *